


QUALIFELEC


PRÉFÉREZ L'EXCELLENCE

CERTIFICAT DE QUALIFICATION
N° 138108

Valable du 07/02/2025 au 13/10/2025

**SPIE CITYNETWORKS
11-17 RUE DU CHROME**
77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE
**RAISON SOCIALE : SPIE CITYNETWORKS
DENOMINATION COMMERCIALE : SPIE CITYNETWORKS**
**SIRET : 43408539500862
Forme Juridique : SAS
Responsable légal : SIMON COUTEL
N° Dossier : 70-RC-47250-77
N° Client : 47250**
**Tel : 06 46 15 71 82
E-mail : agnes.merz@spie.com
Assurance Responsabilité Civile : SMA BTP
Assurance Décennale : SMA BTP**
Qualification selon référentiel : Éclairage Public - EP

Indice	Classification	Date d'attribution	Date fin de cycle
TN4 : Travaux Neufs - indice 4 (plus de 50 foyers lumineux par chantier)	-	14/10/2021	13/10/2025
ME4 : Maintenance et Entretien - indice 4 (plus de 2500 foyers lumineux)	-	14/10/2021	13/10/2025
Mention			
ATC : Autocontrôle		07/02/2025	13/10/2025
IRVE1 : Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques - niveau de formation 1		14/10/2021	13/10/2025
HT : Réseau Haute Tension		14/10/2021	13/10/2025
RT : Régulation de Trafic		14/10/2021	13/10/2025
MEE : Mesures d'Économie d'Énergie		07/02/2025	13/10/2025

Pour conserver la validité de sa qualification, l'entreprise doit satisfaire aux exigences du suivi annuel administratif.


 Scannez ce code pour vous assurer de l'authenticité de ce document.
En cas de suspicion, contactez Qualifelec :
<https://www.qualifelec.fr/contact>

Nous informons que quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations, notamment la falsification ou l'établissement de faux documents, et l'utilisation de tels documents, se verra radié de Qualifelec et perdra toute qualification obtenue.

Edité le 25 février 2025

 Thierry SCHOTT
Président de Qualifelec

 Visitez notre site : www.qualifelec.fr

 Association Professionnelle et Technique des Entreprises du Génie Électrique, Énergétique et Numérique
109 rue Lemercier, 75017 PARIS - Tél : 01.53.06.65.20 / Email : contact@qualifelec.fr
Association LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411Z